BIENVENUE À TOUS !

13 FÉVRIER 2014

Lu 10/3 – Ve 28/03/2014

Inscription en secondaire

Année scolaire 2014/2015

Pourquoi cette réunion ?

- Décret inscription 2010 voté le 18/03/2010. Circulaire 4676 du 07/01/2014
- Lettre de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- Formulaire d'inscription
- Volet confidentiel
- Accusé de réception à signer et à me remettre
- Document « Comment inscrire votre enfant… »
- Guide pratique de la F.W.B.

- Site de l'école (page spéciale).

Dans votre enveloppe:

- Lettre de la Fédération Wallonie-Bruxelles

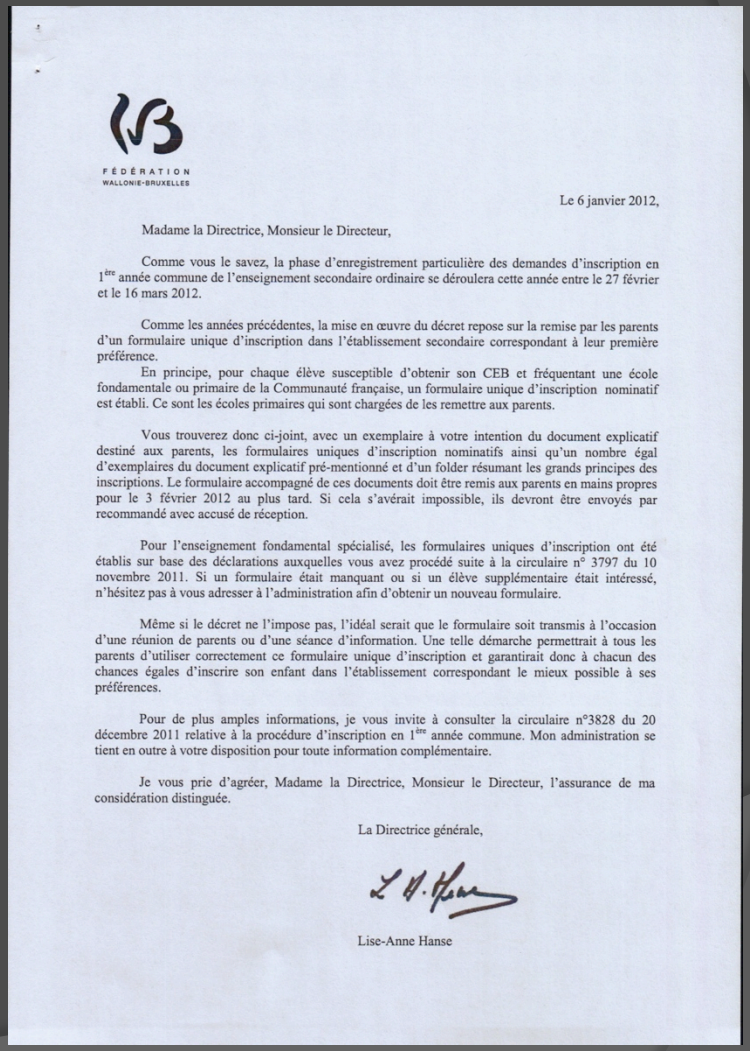

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Le 6 janvier 2012,

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Comme vous le savez, la phase d'enregistrement particulière des demandes d'inscription en 1ère année commune de l'enseignement secondaire ordinaire se déroulera cette année entre le 27 février et le 16 mars 2012.

Comme les années précédentes, la mise en œuvre du décret repose sur la remise par les parents d'un formulaire unique d'inscription dans l'établissement secondaire correspondant à leur première préférence.

En principe, pour chaque élève susceptible d'obtenir son CEB et fréquentant une école fondamentale ou primaire de la Communauté française, un formulaire unique d'inscription nominatif est établi. Ce sont les écoles primaires qui sont chargées de les remettre aux parents.

Vous trouverez donc ci-joint, avec un exemplaire à votre intention du document explicatif destiné aux parents, les formulaires uniques d'inscription nominatifs ainsi qu'un nombre égal d'exemplaires du document explicatif pré-mentionné et d'un folder résumant les grands principes des inscriptions. Le formulaire accompagné de ces documents doit être remis aux parents en mains propres pour le 3 février 2012 au plus tard. Si cela s'avérait impossible, ils devront être envoyés par recommandé avec accusé de réception.

Pour l'enseignement fondamental spécialisé, les formulaires uniques d'inscription ont été établis sur base des déclarations auxquelles vous avez procédé suite à la circulaire n° 3797 du 10 novembre 2011. Si un formulaire était manquant ou si un élève supplémentaire était intéressé, n'hésitez pas à vous adresser à l'administration afin d'obtenir un nouveau formulaire.

Même si le décret ne l'impose pas, l'idéal serait que le formulaire soit transmis à l'occasion d'une réunion de parents ou d'une séance d'information. Une telle démarche permettrait à tous les parents d'utiliser correctement ce formulaire unique d'inscription et garantirait donc à chacun des chances égales d'inscrire son enfant dans l'établissement correspondant le mieux possible à ses préférences.

Pour de plus amples informations, je vous invite à consulter la circulaire n°3828 du 20 décembre 2011 relative à la procédure d'inscription en 1ère année commune. Mon administration se tient en outre à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice générale,

Lise-Anne Hanse

Dans votre enveloppe:

- Formulaire d'inscription (recto)

VOLET GENERAL PRE-REMPLI

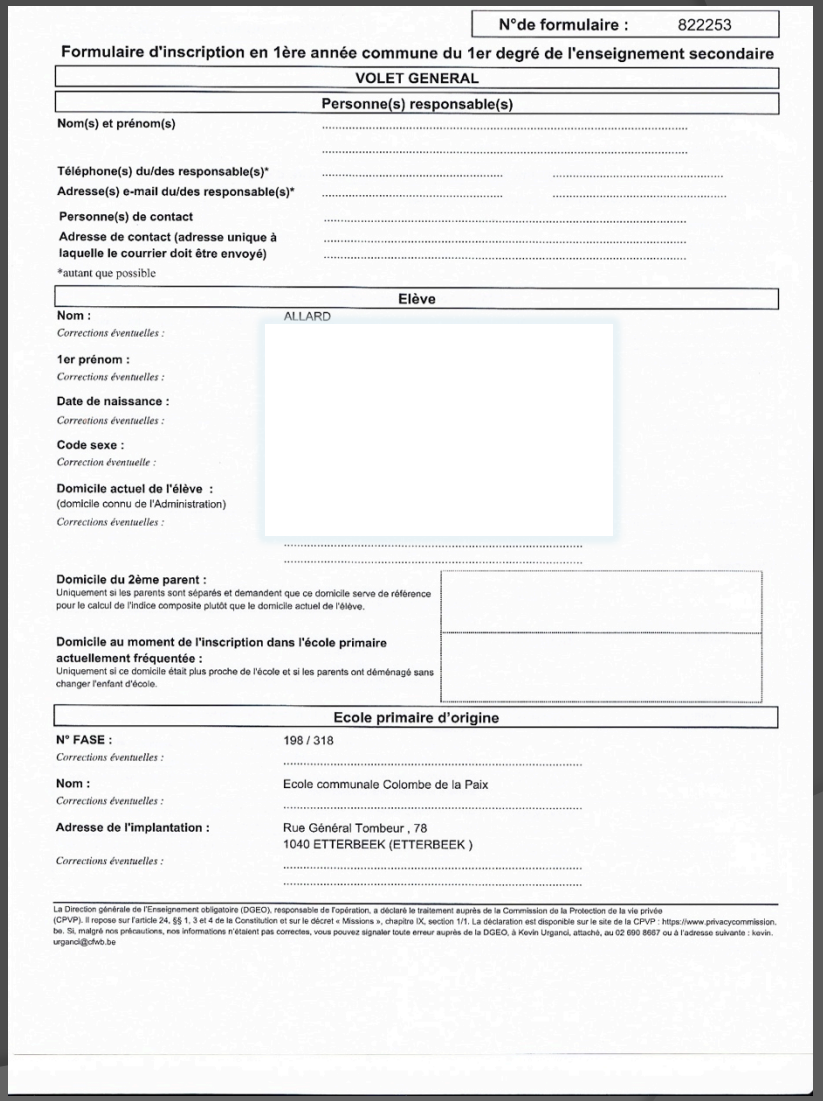

N°de formulaire : 822253

Formulaire d'inscription en 1ère année commune du 1er degré de l'enseignement secondaire

VOLET GENERAL

Personne(s) responsable(s)

Nom(s) et prénom(s) .....

.....

Téléphone(s) du/des responsable(s)* ....

Adresse(s) e-mail du/des responsable(s)* ....

Personne(s) de contact .....

Adresse de contact (adresse unique à laquelle le courrier doit être envoyé) .....

.....

*autant que possible

Elève

Nom : ALLARD

Corrections éventuelles :

1er prénom :

Corrections éventuelles :

Date de naissance :

Corrections éventuelles :

Code sexe :

Correction éventuelle :

Domicile actuel de l'élève :
(domicile connu de l'Administration)

Corrections éventuelles :

.....

.....

Domicile du 2ème parent :
Uniquement si les parents sont séparés et demandent que ce domicile serve de référence pour le calcul de l'indice composite plutôt que le domicile actuel de l'élève.

Domicile au moment de l'inscription dans l'école primaire actuellement fréquentée :
Uniquement si ce domicile était plus proche de l'école et si les parents ont déménagé sans changer l'enfant d'école.

Ecole primaire d'origine

N° FASE : 198 / 318

Corrections éventuelles : .....

Nom : Ecole communale Colombe de la Paix

Corrections éventuelles : .....

Adresse de l'implantation : Rue Général Tombeur , 78
1040 ETTERBEEK (ETTERBEEK)

Corrections éventuelles : .....

.....

La Direction générale de l'Enseignement obligatoire (DGEO), responsable de l'opération, a déclaré le traitement auprès de la Commission de la Protection de la vie privée (CPVP). Il repose sur l'article 24, §§ 1, 3 et 4 de la Constitution et sur le décret « Missions », chapitre IX, section 1/1. La déclaration est disponible sur le site de la CPVP : https://www.privacycommission.be. Si, malgré nos précautions, nos informations n'étaient pas correctes, vous pouvez signaler toute erreur auprès de la DGEO, à Kevin Urganci, attaché, au 02 690 8667 ou à l'adresse suivante : kevin.urganci@cfwb.be

Dans votre enveloppe:

- Formulaire d'inscription (verso)

vérifiez:
° ma signature
° la date d'entrée en primaire à La Colombe

1er choix
Priorités

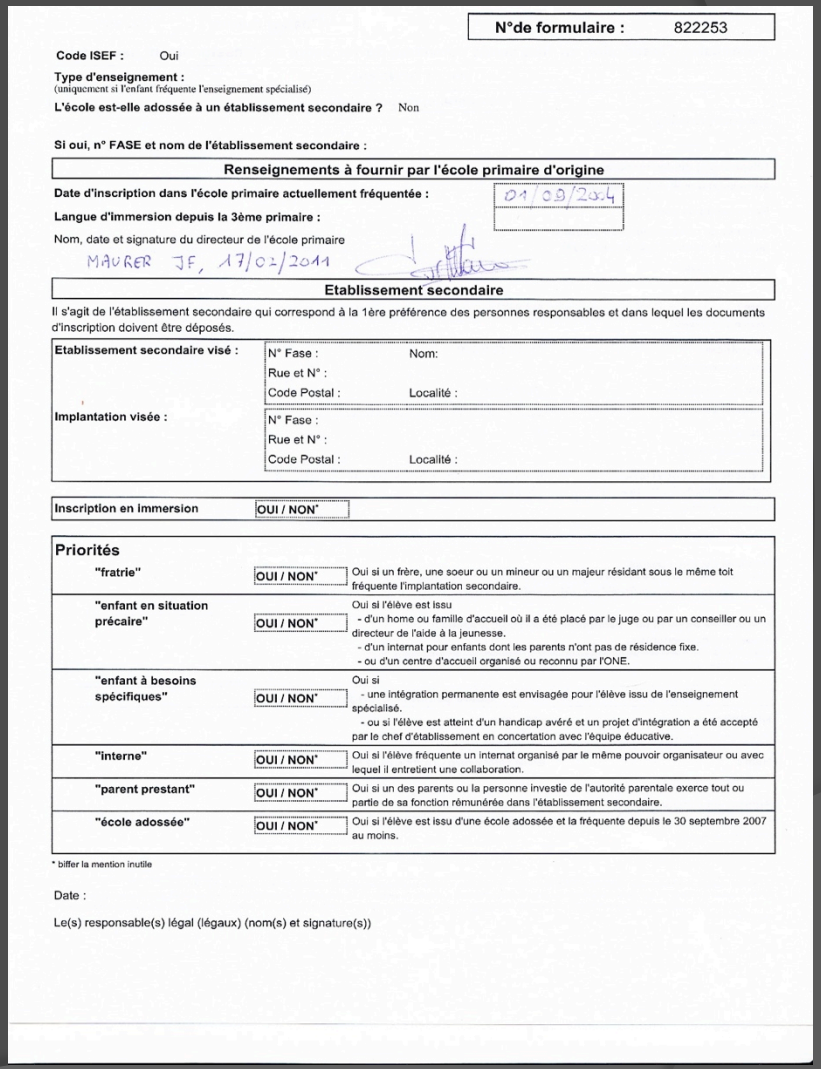

N°de formulaire : 822253

Code ISEF : Oui

Type d'enseignement :
(uniquement si l'enfant fréquente l'enseignement spécialisé)

L'école est-elle adossée à un établissement secondaire ? Non

Si oui, n° FASE et nom de l'établissement secondaire :

Renseignements à fournir par l'école primaire d'origine

Date d'inscription dans l'école primaire actuellement fréquentée : 01/09/2014

Langue d'immersion depuis la 3ème primaire :

Nom, date et signature du directeur de l'école primaire
MAURER JF, 17/02/2011

Etablissement secondaire

Il s'agit de l'établissement secondaire qui correspond à la 1ère préférence des personnes responsables et dans lequel les documents d'inscription doivent être déposés.

Etablissement secondaire visé :	N° Fase :	Nom:
	Rue et N° :	
	Code Postal :	Localité :
Implantation visée :	N° Fase :	
	Rue et N° :	
	Code Postal :	Localité :

Inscription en immersion	**OUI / NON***	

Priorités

"fratrie"	**OUI / NON***	Oui si un frère, une soeur ou un mineur ou un majeur résidant sous le même toit fréquente l'implantation secondaire.
"enfant en situation précaire"	**OUI / NON***	Oui si l'élève est issu - d'un home ou famille d'accueil où il a été placé par le juge ou par un conseiller ou un directeur de l'aide à la jeunesse. - d'un internat pour enfants dont les parents n'ont pas de résidence fixe. - ou d'un centre d'accueil organisé ou reconnu par l'ONE.
"enfant à besoins spécifiques"	**OUI / NON***	Oui si - une intégration permanente est envisagée pour l'élève issu de l'enseignement spécialisé. - ou si l'élève est atteint d'un handicap avéré et un projet d'intégration a été accepté par le chef d'établissement en concertation avec l'équipe éducative.
"interne"	**OUI / NON***	Oui si l'élève fréquente un internat organisé par le même pouvoir organisateur ou avec lequel il entretient une collaboration.
"parent prestant"	**OUI / NON***	Oui si un des parents ou la personne investie de l'autorité parentale exerce tout ou partie de sa fonction rémunérée dans l'établissement secondaire.
"école adossée"	**OUI / NON***	Oui si l'élève est issu d'une école adossée et la fréquente depuis le 30 septembre 2007 au moins.

* biffer la mention inutile

Date :

Le(s) responsable(s) légal (légaux) (nom(s) et signature(s))

Dans votre farde:

- Formulaire d'inscription

VOLET CONFIDENTIEL

Choix d'autres écoles possible

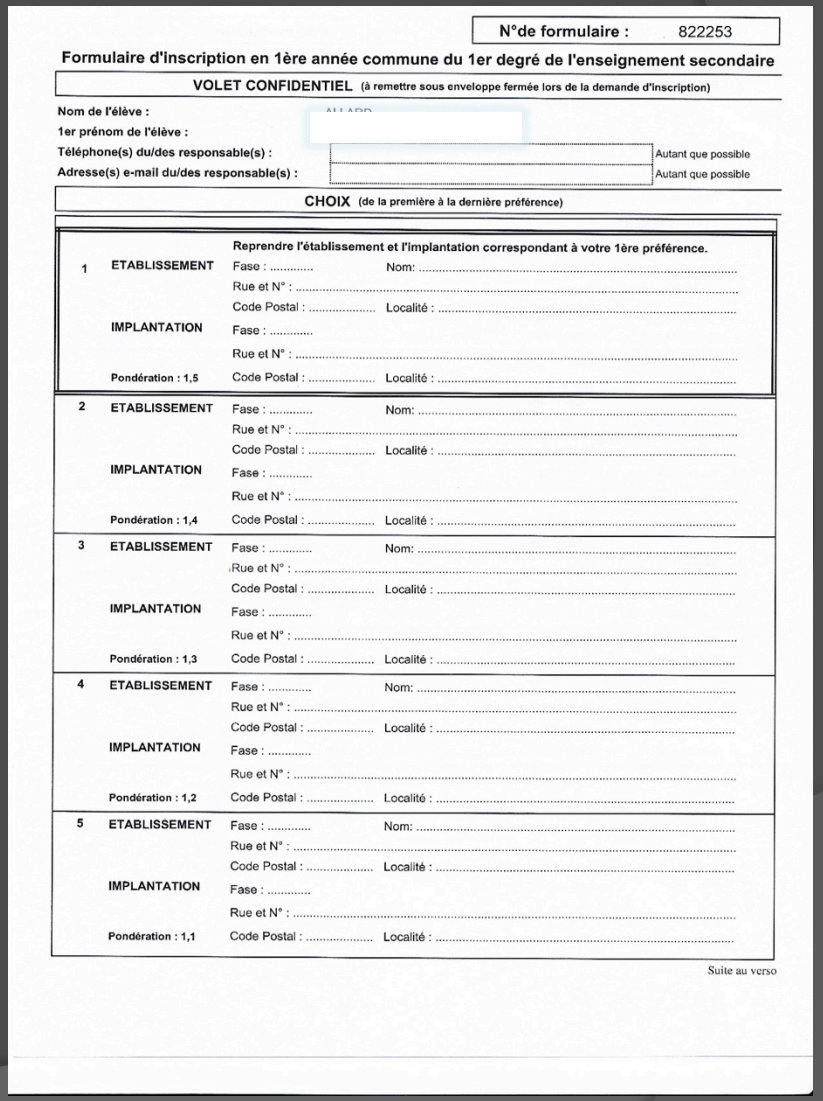

N°de formulaire : 822253

Formulaire d'inscription en 1ère année commune du 1er degré de l'enseignement secondaire

VOLET CONFIDENTIEL (à remettre sous enveloppe fermée lors de la demande d'inscription)

Nom de l'élève :
1er prénom de l'élève :
Téléphone(s) du/des responsable(s) : Autant que possible
Adresse(s) e-mail du/des responsable(s) : Autant que possible

CHOIX (de la première à la dernière préférence)

Reprendre l'établissement et l'implantation correspondant à votre 1ère préférence.

1	ETABLISSEMENT	Fase :	Nom: .....
		Rue et N° :	
		Code Postal :	Localité : .....
	IMPLANTATION	Fase :	
		Rue et N° :	
	Pondération : 1,5	Code Postal :	Localité : .....
2	ETABLISSEMENT	Fase :	Nom: .....
		Rue et N° :	
		Code Postal :	Localité : .....
	IMPLANTATION	Fase :	
		Rue et N° :	
	Pondération : 1,4	Code Postal :	Localité : .....
3	ETABLISSEMENT	Fase :	Nom: .....
		Rue et N° :	
		Code Postal :	Localité : .....
	IMPLANTATION	Fase :	
		Rue et N° :	
	Pondération : 1,3	Code Postal :	Localité : .....
4	ETABLISSEMENT	Fase :	Nom: .....
		Rue et N° :	
		Code Postal :	Localité : .....
	IMPLANTATION	Fase :	
		Rue et N° :	
	Pondération : 1,2	Code Postal :	Localité : .....
5	ETABLISSEMENT	Fase :	Nom: .....
		Rue et N° :	
		Code Postal :	Localité : .....
	IMPLANTATION	Fase :	
		Rue et N° :	
	Pondération : 1,1	Code Postal :	Localité : .....

Suite au verso

Dans votre farde:

- Explications FWB

« Comment inscrire votre enfant en 1ère année secondaire »

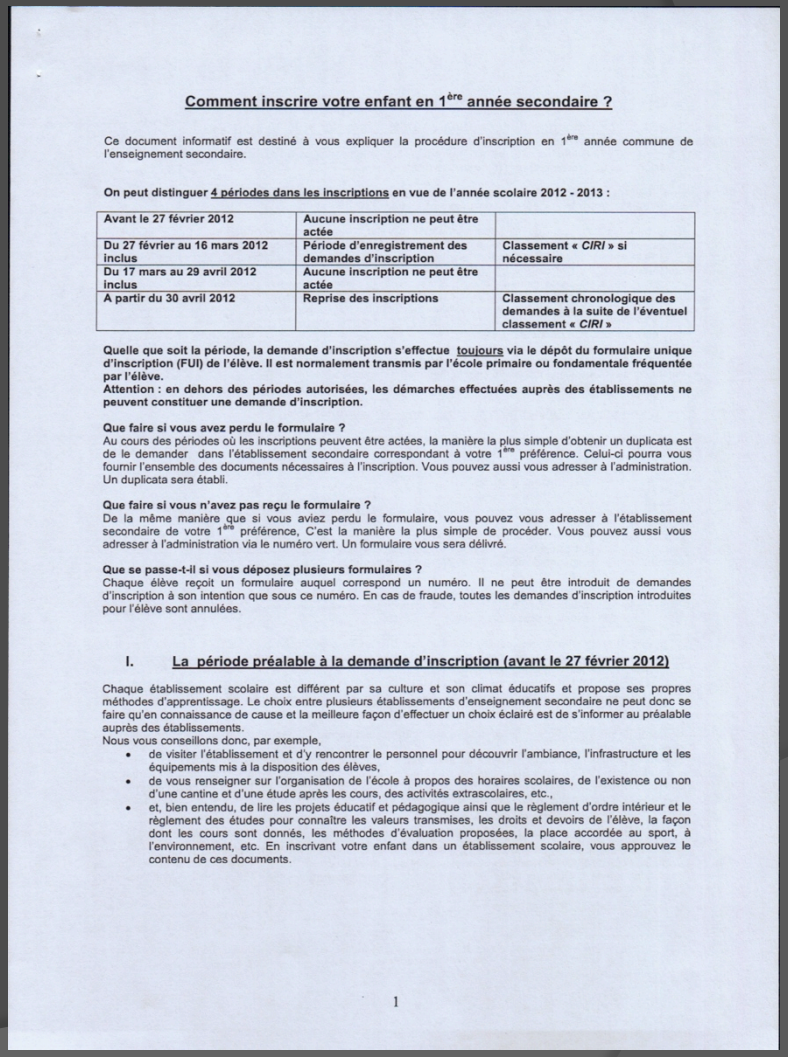

Comment inscrire votre enfant en 1ère année secondaire ?

Ce document informatif est destiné à vous expliquer la procédure d'inscription en 1ère année commune de l'enseignement secondaire.

On peut distinguer 4 périodes dans les inscriptions en vue de l'année scolaire 2012 - 2013 :

Avant le 27 février 2012	**Aucune inscription ne peut être actée**	
Du 27 février au 16 mars 2012 inclus	**Période d'enregistrement des demandes d'inscription**	**Classement « *CIRI* » si nécessaire**
Du 17 mars au 29 avril 2012 inclus	**Aucune inscription ne peut être actée**	
A partir du 30 avril 2012	**Reprise des inscriptions**	**Classement chronologique des demandes à la suite de l'éventuel classement « *CIRI* »**

Quelle que soit la période, la demande d'inscription s'effectue toujours via le dépôt du formulaire unique d'inscription (FUI) de l'élève. Il est normalement transmis par l'école primaire ou fondamentale fréquentée par l'élève.
Attention : en dehors des périodes autorisées, les démarches effectuées auprès des établissements ne peuvent constituer une demande d'inscription.

Que faire si vous avez perdu le formulaire ?
Au cours des périodes où les inscriptions peuvent être actées, la manière la plus simple d'obtenir un duplicata est de le demander dans l'établissement secondaire correspondant à votre 1ère préférence. Celui-ci pourra vous fournir l'ensemble des documents nécessaires à l'inscription. Vous pouvez aussi vous adresser à l'administration. Un duplicata sera établi.

Que faire si vous n'avez pas reçu le formulaire ?
De la même manière que si vous aviez perdu le formulaire, vous pouvez vous adresser à l'établissement secondaire de votre 1ère préférence, C'est la manière la plus simple de procéder. Vous pouvez aussi vous adresser à l'administration via le numéro vert. Un formulaire vous sera délivré.

Que se passe-t-il si vous déposez plusieurs formulaires ?
Chaque élève reçoit un formulaire auquel correspond un numéro. Il ne peut être introduit de demandes d'inscription à son intention que sous ce numéro. En cas de fraude, toutes les demandes d'inscription introduites pour l'élève sont annulées.

I. La période préalable à la demande d'inscription (avant le 27 février 2012)

Chaque établissement scolaire est différent par sa culture et son climat éducatifs et propose ses propres méthodes d'apprentissage. Le choix entre plusieurs établissements d'enseignement secondaire ne peut donc se faire qu'en connaissance de cause et la meilleure façon d'effectuer un choix éclairé est de s'informer au préalable auprès des établissements.
Nous vous conseillons donc, par exemple,

- de visiter l'établissement et d'y rencontrer le personnel pour découvrir l'ambiance, l'infrastructure et les équipements mis à la disposition des élèves,
- de vous renseigner sur l'organisation de l'école à propos des horaires scolaires, de l'existence ou non d'une cantine et d'une étude après les cours, des activités extrascolaires, etc.,
- et, bien entendu, de lire les projets éducatif et pédagogique ainsi que le règlement d'ordre intérieur et le règlement des études pour connaître les valeurs transmises, les droits et devoirs de l'élève, la façon dont les cours sont donnés, les méthodes d'évaluation proposées, la place accordée au sport, à l'environnement, etc. En inscrivant votre enfant dans un établissement scolaire, vous approuvez le contenu de ces documents.

1

Dans votre farde:

- Guide pratique

Comment inscrire mon enfant ?
Afin d'inscrire votre enfant en 1ère année commune de l'enseignement secondaire, le dépôt du formulaire unique d'inscription selon les conditions mentionnées est nécessaire.
L'école primaire de votre enfant vous transmettra ce formulaire au cours d'une séance d'information, d'un contact individuel ou par courrier recommandé, au plus tard le 14 février.
Attention : si vous ne recevez pas, vous perdez le formulaire ou si vous ne le trouvez plus, vous pouvez demander un duplicata auprès de l'administration (voir numéro vert) ou auprès de l'école secondaire de votre 1ère préférence.
Le formulaire unique d'inscription
N'hésitez pas à vérifier les informations figurant sur le formulaire.
Attention : les informations qui concernent la ou les adresses serviront en cas de classement des demandes.
Vous compléterez :
la partie « personnes responsables »
l'identification de l'école de 1ère préférence
la demande d'inscription en immersion (si votre enfant souhaite s'inscrire en immersion)
les priorités auxquelles votre enfant a droit. Attention : seulement dans l'école de 1ère préférence
le volet confidentiel
Quand inscrire mon enfant ?
Entre le lundi 10 mars et le 28 mars inclus, sans ordre chronologique
L'inscription est également possible à partir du 05 mai.
Attention : dans ce cas, l'inscription se fait selon l'ordre chronologique à la suite du classement des élèves inscrits entre le 10 mars et le 28 mars et il n'y a plus de priorités.
Au moment de l'inscription
Vous vous présentez avec le formulaire unique d'inscription vérifié et complété ainsi que le volet confidentiel
Vous avez la possibilité de vérifier la géolocalisation des adresses utilisées
Vous recevrez un accusé de réception. Il contient les informations qui serviront en cas de classement des demandes d'inscription. Il faut donc vérifier si elles sont correctes avant de signer l'accusé de réception.
Où inscrire mon enfant ?
Dans l'école secondaire de votre 1ère préférence
Remarque : sur le volet confidentiel du formulaire unique d'inscription, vous avez la possibilité de choisir jusqu'à 9 autres écoles (dans l'ordre de vos préférences). Vos autres choix d'écoles ne serviront que si votre 1ère préférence ne peut être directement satisfaite.

Dans votre farde:

- Schéma secondaire

«Parcours possibles de l'élève »

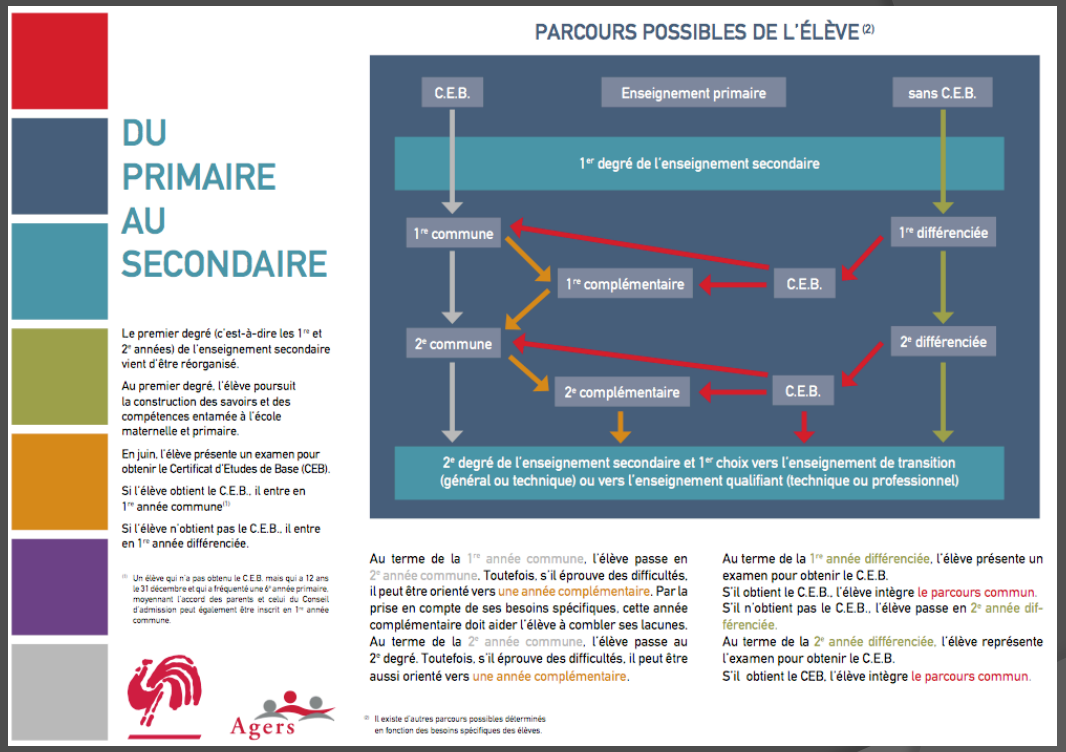

DU PRIMAIRE AU SECONDAIRE

Le premier degré (c'est-à-dire les 1re et 2e années) de l'enseignement secondaire vient d'être réorganisé.

Au premier degré, l'élève poursuit la construction des savoirs et des compétences entamée à l'école maternelle et primaire.

En juin, l'élève présente un examen pour obtenir le Certificat d'Etudes de Base (CEB).

Si l'élève obtient le C.E.B., il entre en 1re année commune(1)

Si l'élève n'obtient pas le C.E.B., il entre en 1re année différenciée.

(1) Un élève qui n'a pas obtenu le C.E.B. mais qui a 12 ans le 31 décembre et qui a fréquenté une 6e année primaire, moyennant l'accord des parents et celui du Conseil d'admission peut également être inscrit en 1re année commune.

Agers

PARCOURS POSSIBLES DE L'ÉLÈVE (2)

C.E.B. | Enseignement primaire | sans C.E.B.

1er degré de l'enseignement secondaire

1re commune — 1re différenciée

1re complémentaire — C.E.B.

2e commune — 2e différenciée

2e complémentaire — C.E.B.

2e degré de l'enseignement secondaire et 1er choix vers l'enseignement de transition (général ou technique) ou vers l'enseignement qualifiant (technique ou professionnel)

Au terme de la 1re année commune, l'élève passe en 2e année commune. Toutefois, s'il éprouve des difficultés, il peut être orienté vers une année complémentaire. Par la prise en compte de ses besoins spécifiques, cette année complémentaire doit aider l'élève à combler ses lacunes. Au terme de la 2e année commune, l'élève passe au 2e degré. Toutefois, s'il éprouve des difficultés, il peut être aussi orienté vers une année complémentaire.

Au terme de la 1re année différenciée, l'élève présente un examen pour obtenir le C.E.B.
S'il obtient le C.E.B., l'élève intègre le parcours commun.
S'il n'obtient pas le C.E.B., l'élève passe en 2e année différenciée.
Au terme de la 2e année différenciée, l'élève représente l'examen pour obtenir le C.E.B.
S'il obtient le CEB, l'élève intègre le parcours commun.

(2) Il existe d'autres parcours possibles déterminés en fonction des besoins spécifiques des élèves.

(Le CPMS expliquera ce schéma dans 30 minutes)

Dans votre farde:

- Grille horaire secondaire

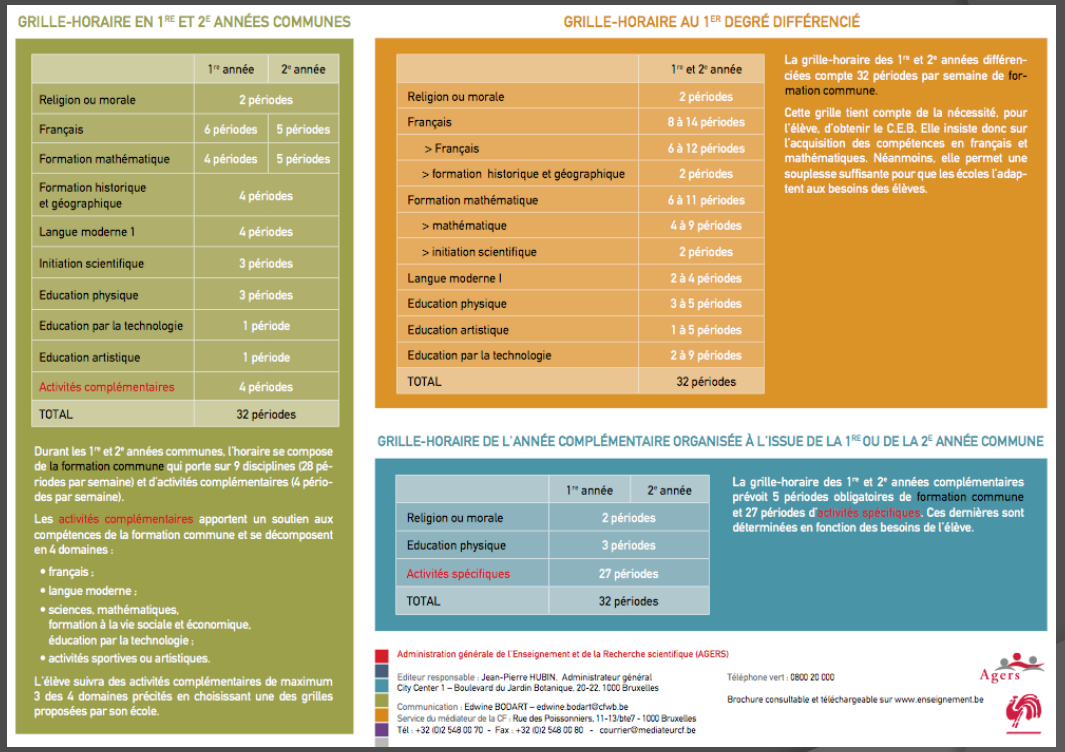

GRILLE-HORAIRE EN 1RE ET 2E ANNÉES COMMUNES

	1re année	2e année
Religion ou morale	2 périodes	
Français	6 périodes	5 périodes
Formation mathématique	4 périodes	5 périodes
Formation historique et géographique	4 périodes	
Langue moderne 1	4 périodes	
Initiation scientifique	3 périodes	
Education physique	3 périodes	
Education par la technologie	1 période	
Education artistique	1 période	
Activités complémentaires	4 périodes	
TOTAL	32 périodes	

Durant les 1re et 2e années communes, l'horaire se compose de la formation commune qui porte sur 9 disciplines (28 périodes par semaine) et d'activités complémentaires (4 périodes par semaine).

Les activités complémentaires apportent un soutien aux compétences de la formation commune et se décomposent en 4 domaines :

- français ;
- langue moderne ;
- sciences, mathématiques, formation à la vie sociale et économique, éducation par la technologie ;
- activités sportives ou artistiques.

L'élève suivra des activités complémentaires de maximum 3 des 4 domaines précités en choisissant une des grilles proposées par son école.

GRILLE-HORAIRE AU 1ER DEGRÉ DIFFÉRENCIÉ

	1re et 2e année
Religion ou morale	2 périodes
Français	8 à 14 périodes
> Français	6 à 12 périodes
> formation historique et géographique	2 périodes
Formation mathématique	6 à 11 périodes
> mathématique	4 à 9 périodes
> initiation scientifique	2 périodes
Langue moderne I	2 à 4 périodes
Education physique	3 à 5 périodes
Education artistique	1 à 5 périodes
Education par la technologie	2 à 9 périodes
TOTAL	32 périodes

La grille-horaire des 1re et 2e années différenciées compte 32 périodes par semaine de formation commune.

Cette grille tient compte de la nécessité, pour l'élève, d'obtenir le C.E.B. Elle insiste donc sur l'acquisition des compétences en français et mathématiques. Néanmoins, elle permet une souplesse suffisante pour que les écoles l'adaptent aux besoins des élèves.

GRILLE-HORAIRE DE L'ANNÉE COMPLÉMENTAIRE ORGANISÉE À L'ISSUE DE LA 1RE OU DE LA 2E ANNÉE COMMUNE

	1re année	2e année
Religion ou morale	2 périodes	
Education physique	3 périodes	
Activités spécifiques	27 périodes	
TOTAL	32 périodes	

La grille-horaire des 1re et 2e années complémentaires prévoit 5 périodes obligatoires de formation commune et 27 périodes d'activités spécifiques. Ces dernières sont déterminées en fonction des besoins de l'élève.

Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique (AGERS)
Editeur responsable : Jean-Pierre HUBIN, Administrateur général
City Center 1 – Boulevard du Jardin Botanique, 20-22, 1000 Bruxelles
Communication : Edwine BODART – edwine.bodart@cfwb.be
Service du médiateur de la CF : Rue des Poissonniers, 11-13/bte7 - 1000 Bruxelles
Tél : +32 (0)2 548 00 70 - Fax : +32 (0)2 548 00 80 - courrier@mediateurcf.be
Téléphone vert : 0800 20 000
Brochure consultable et téléchargeable sur www.enseignement.be
Agers

(Le CPMS expliquera ce schéma dans 30 minutes)

Dans votre farde:

- Liste des écoles secondaires bruxelloises
- Liste des écoles avec 1ère différenciée
- FASE école
- FASE implantation
- Copie du bulletin de P6

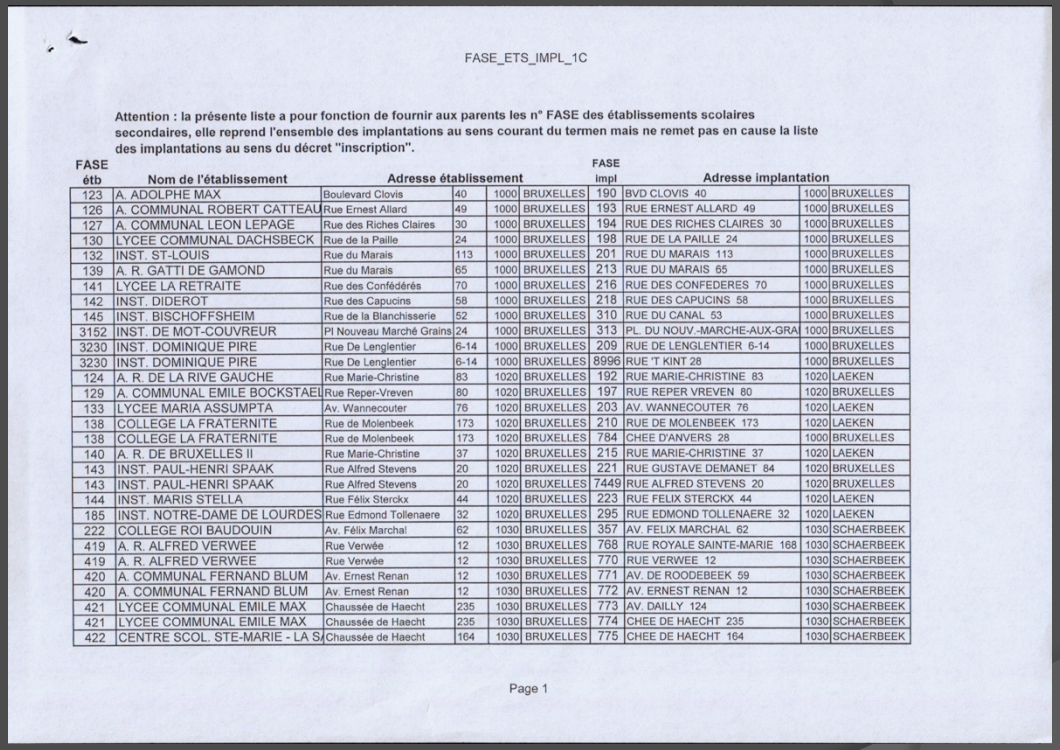

FASE_ETS_IMPL_1C

Attention : la présente liste a pour fonction de fournir aux parents les n° FASE des établissements scolaires secondaires, elle reprend l'ensemble des implantations au sens courant du termen mais ne remet pas en cause la liste des implantations au sens du décret "inscription".

FASE étb	Nom de l'établissement	Adresse établissement				FASE impl	Adresse implantation		
123	A. ADOLPHE MAX	Boulevard Clovis	40	1000	BRUXELLES	190	BVD CLOVIS 40	1000	BRUXELLES
126	A. COMMUNAL ROBERT CATTEAU	Rue Ernest Allard	49	1000	BRUXELLES	193	RUE ERNEST ALLARD 49	1000	BRUXELLES
127	A. COMMUNAL LEON LEPAGE	Rue des Riches Claires	30	1000	BRUXELLES	194	RUE DES RICHES CLAIRES 30	1000	BRUXELLES
130	LYCEE COMMUNAL DACHSBECK	Rue de la Paille	24	1000	BRUXELLES	198	RUE DE LA PAILLE 24	1000	BRUXELLES
132	INST. ST-LOUIS	Rue du Marais	113	1000	BRUXELLES	201	RUE DU MARAIS 113	1000	BRUXELLES
139	A. R. GATTI DE GAMOND	Rue du Marais	65	1000	BRUXELLES	213	RUE DU MARAIS 65	1000	BRUXELLES
141	LYCEE LA RETRAITE	Rue des Confédérés	70	1000	BRUXELLES	216	RUE DES CONFEDERES 70	1000	BRUXELLES
142	INST. DIDEROT	Rue des Capucins	58	1000	BRUXELLES	218	RUE DES CAPUCINS 58	1000	BRUXELLES
145	INST. BISCHOFFSHEIM	Rue de la Blanchisserie	52	1000	BRUXELLES	310	RUE DU CANAL 53	1000	BRUXELLES
3152	INST. DE MOT-COUVREUR	Pl Nouveau Marché Grains	24	1000	BRUXELLES	313	PL. DU NOUV.-MARCHE-AUX-GRA	1000	BRUXELLES
3230	INST. DOMINIQUE PIRE	Rue De Lenglentier	6-14	1000	BRUXELLES	209	RUE DE LENGLENTIER 6-14	1000	BRUXELLES
3230	INST. DOMINIQUE PIRE	Rue De Lenglentier	6-14	1000	BRUXELLES	8996	RUE 'T KINT 28	1000	BRUXELLES
124	A. R. DE LA RIVE GAUCHE	Rue Marie-Christine	83	1020	BRUXELLES	192	RUE MARIE-CHRISTINE 83	1020	LAEKEN
129	A. COMMUNAL EMILE BOCKSTAEL	Rue Reper-Vreven	80	1020	BRUXELLES	197	RUE REPER VREVEN 80	1020	BRUXELLES
133	LYCEE MARIA ASSUMPTA	Av. Wannecouter	76	1020	BRUXELLES	203	AV. WANNECOUTER 76	1020	LAEKEN
138	COLLEGE LA FRATERNITE	Rue de Molenbeek	173	1020	BRUXELLES	210	RUE DE MOLENBEEK 173	1020	LAEKEN
138	COLLEGE LA FRATERNITE	Rue de Molenbeek	173	1020	BRUXELLES	784	CHEE D'ANVERS 28	1000	BRUXELLES
140	A. R. DE BRUXELLES II	Rue Marie-Christine	37	1020	BRUXELLES	215	RUE MARIE-CHRISTINE 37	1020	LAEKEN
143	INST. PAUL-HENRI SPAAK	Rue Alfred Stevens	20	1020	BRUXELLES	221	RUE GUSTAVE DEMANET 84	1020	BRUXELLES
143	INST. PAUL-HENRI SPAAK	Rue Alfred Stevens	20	1020	BRUXELLES	7449	RUE ALFRED STEVENS 20	1020	BRUXELLES
144	INST. MARIS STELLA	Rue Félix Sterckx	44	1020	BRUXELLES	223	RUE FELIX STERCKX 44	1020	LAEKEN
185	INST. NOTRE-DAME DE LOURDES	Rue Edmond Tollenaere	32	1020	BRUXELLES	295	RUE EDMOND TOLLENAERE 32	1020	LAEKEN
222	COLLEGE ROI BAUDOUIN	Av. Félix Marchal	62	1030	BRUXELLES	357	AV. FELIX MARCHAL 62	1030	SCHAERBEEK
419	A. R. ALFRED VERWEE	Rue Verwée	12	1030	BRUXELLES	768	RUE ROYALE SAINTE-MARIE 168	1030	SCHAERBEEK
419	A. R. ALFRED VERWEE	Rue Verwée	12	1030	BRUXELLES	770	RUE VERWEE 12	1030	SCHAERBEEK
420	A. COMMUNAL FERNAND BLUM	Av. Ernest Renan	12	1030	BRUXELLES	771	AV. DE ROODEBEEK 59	1030	SCHAERBEEK
420	A. COMMUNAL FERNAND BLUM	Av. Ernest Renan	12	1030	BRUXELLES	772	AV. ERNEST RENAN 12	1030	SCHAERBEEK
421	LYCEE COMMUNAL EMILE MAX	Chaussée de Haecht	235	1030	BRUXELLES	773	AV. DAILLY 124	1030	SCHAERBEEK
421	LYCEE COMMUNAL EMILE MAX	Chaussée de Haecht	235	1030	BRUXELLES	774	CHEE DE HAECHT 235	1030	SCHAERBEEK
422	CENTRE SCOL. STE-MARIE - LA S	Chaussée de Haecht	164	1030	BRUXELLES	775	CHEE DE HAECHT 164	1030	SCHAERBEEK

Page 1

(vous recevrez le 2ème bulletin avant le congé)

Calendrier.

- Avant le 10/3: aucune inscription en secondaire.
- Du 10/3 au 28/3: période d'inscription officielle.
- Du 29/3 au 4/5: aucune inscription possible, confirmation ou non de l'école secondaire (1er choix).
- Du 16/4 au 30/4: information de la CIRI.
- A partir du 5/5: reprise des inscriptions

(ordre chronologique)

Quand, qui ?

- Du LUNDI 10 mars au VENDREDI 28 mars. (dans un mois)
- Concerne la 1ère secondaire ordinaire (1ère année commune).
- Obtention du CEB 2014
  (Lu 16/6, Ma 17/6, Je 19/6, Ve 20/6)

(Distribution des Prix: MERCREDI 25/6-19h)

Le Dico

- CEB : Certificat d'Etude de Base
- CIRI : Commission Inter réseaux des Inscriptions
  (Officiel subventionné, Libre, Communauté française)
- FASE: numéro d'identication de l'école
  → école (ex. 198), implantation (ex. 318)

Procédure (1/3)

(dès demain)

- Compléter le formulaire d'inscription (général).
- Priorités
  (frères/sœurs; home; internat; handicap; parent prestant)

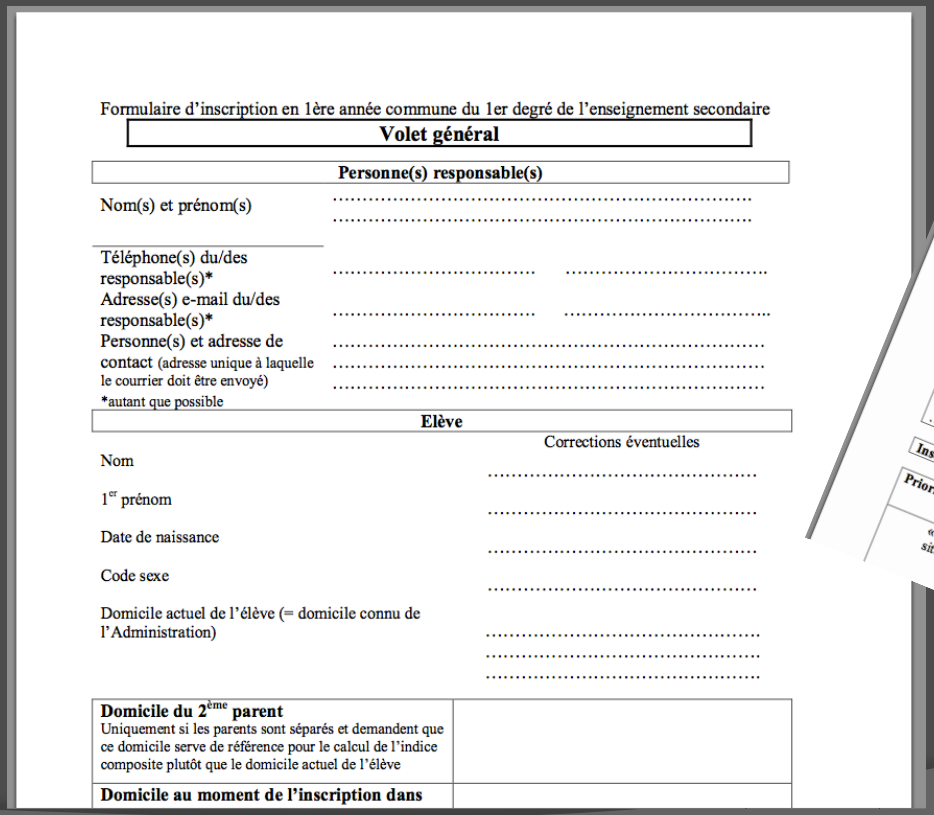

Formulaire d'inscription en 1ère année commune du 1er degré de l'enseignement secondaire

Volet général

Personne(s) responsable(s)	
Nom(s) et prénom(s)	…… ……
Téléphone(s) du/des responsable(s)*	…… ……
Adresse(s) e-mail du/des responsable(s)*	…… ……
Personne(s) et adresse de contact (adresse unique à laquelle le courrier doit être envoyé)	…… …… ……

*autant que possible

Elève	Corrections éventuelles
Nom	……
1er prénom	……
Date de naissance	……
Code sexe	……
Domicile actuel de l'élève (= domicile connu de l'Administration)	…… …… ……

Domicile du 2ème parent Uniquement si les parents sont séparés et demandent que ce domicile serve de référence pour le calcul de l'indice composite plutôt que le domicile actuel de l'élève	
Domicile au moment de l'inscription dans	

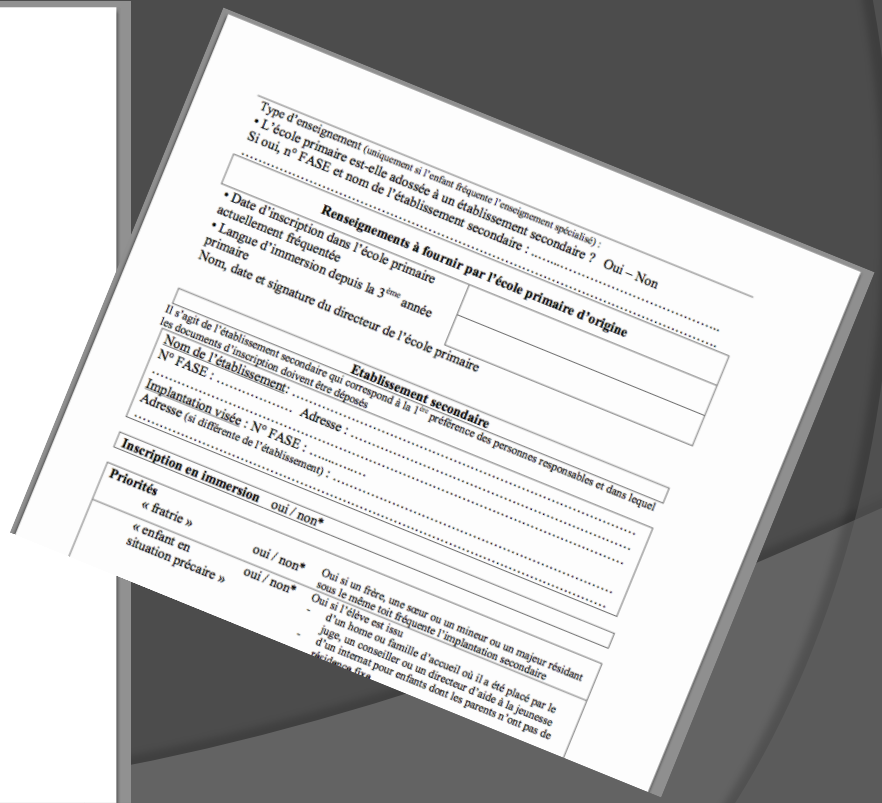

Type d'enseignement (uniquement si l'enfant fréquente l'enseignement spécialisé) :

• L'école primaire est-elle adossée à un établissement secondaire ? Oui – Non

Si oui, n° FASE et nom de l'établissement secondaire : ……

Renseignements à fournir par l'école primaire d'origine

• Date d'inscription dans l'école primaire actuellement fréquentée

• Langue d'immersion depuis la 3ème année primaire

Nom, date et signature du directeur de l'école primaire

Etablissement secondaire

Il s'agit de l'établissement secondaire qui correspond à la 1ère préférence des personnes responsables et dans lequel les documents d'inscription doivent être déposés

Nom de l'établissement : …… Adresse : ……

N° FASE : ……

Implantation visée : N° FASE : ……

Adresse (si différente de l'établissement) : ……

Inscription en immersion oui / non*

Priorités

« fratrie » oui / non* Oui si un frère, une sœur ou un mineur ou un majeur résidant sous le même toit fréquente l'implantation secondaire

« enfant en situation précaire » oui / non* Oui si l'élève est issu
- d'un home ou famille d'accueil où il a été placé par le juge, un conseiller ou un directeur d'aide à la jeunesse
- d'un internat pour enfants dont les parents n'ont pas de

Procédure (2/3).

- Compléter le formulaire d'inscription (confidentiel).
- Y indiquer vos autres choix d'école (+ n° FASE). (maximum 10 établissements, enveloppe fermée)

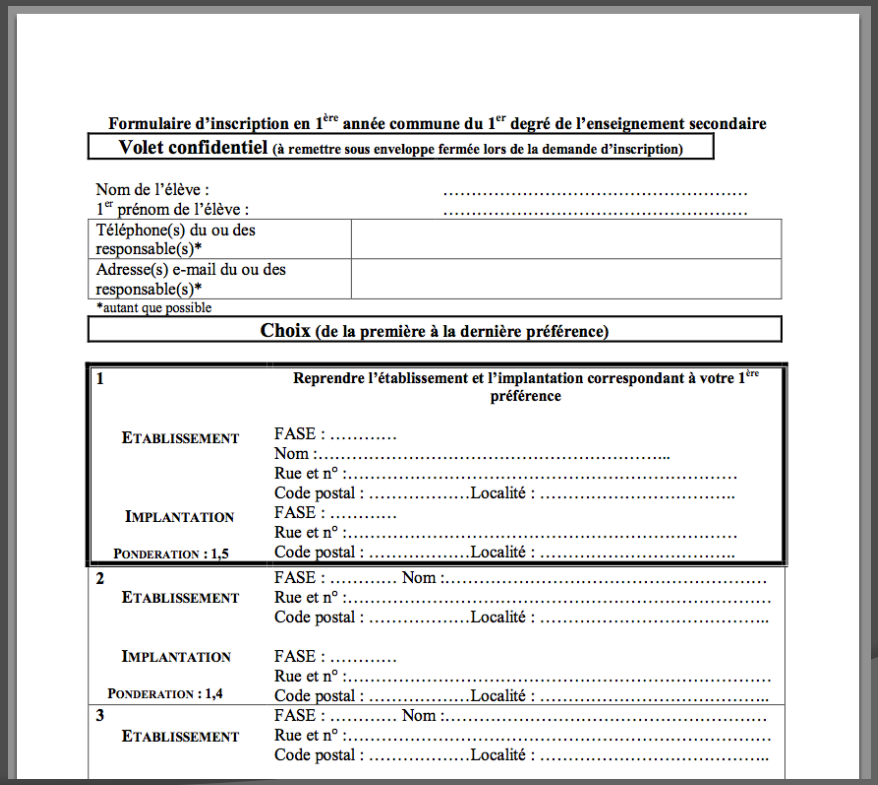

Formulaire d'inscription en 1ère année commune du 1er degré de l'enseignement secondaire

Volet confidentiel (à remettre sous enveloppe fermée lors de la demande d'inscription)

Nom de l'élève : ……

1er prénom de l'élève : ……

Téléphone(s) du ou des responsable(s)*	
Adresse(s) e-mail du ou des responsable(s)*	

*autant que possible

Choix (de la première à la dernière préférence)

1	**Reprendre l'établissement et l'implantation correspondant à votre 1ère préférence**
ETABLISSEMENT	FASE : …… Nom :…… Rue et n° :…… Code postal : ……Localité : ……..
IMPLANTATION	FASE : …… Rue et n° :…… Code postal : ……Localité : ……..
PONDERATION : 1,5	
2	FASE : …… Nom :……
ETABLISSEMENT	Rue et n° :…… Code postal : ……Localité : ……..
IMPLANTATION	FASE : …… Rue et n° :……
PONDERATION : 1,4	Code postal : ……Localité : ……..
3	FASE : …… Nom :……
ETABLISSEMENT	Rue et n° :…… Code postal : ……Localité : ……..

Procédure (3/3).

(entre le 10 mars et le 28 mars 2014)

- Remettre les documents à l'école secondaire de 1er choix (votre préférence).
- Inutile de se presser le 10 mars au matin ! **(pas d'ordre chronologique)**
- Vous recevrez un accusé de réception de l'école secondaire.

ATTENTION:
AUCUNE INSCRIPTION FAITE A CE JOUR !

Et ensuite ?

(entre le 31 mars et le 4 avril 2014)

- Moins d'inscriptions que de places disponibles: **ECOLE INCOMPLETE**.
- L'inscription est confirmée par l'école (attestation d'inscription).
- Prochaine étape: le CEB ☺

DANS LA GRANDE MAJORITE DES CAS.

Et ensuite ?

(2ème quinzaine d'avril 2014)

- Trop de demandes d'inscription pour le nombre de places disponibles:

  ECOLE COMPLETE

- Classement suivant différents critères.

- 80% (école) + 22% (CIRI *)

**Commission Inter-Réseaux des Inscriptions*

7 critères.

- ~~Offre scolaire dans la commune~~

(confessionnel et non confessionnel)

- ~~Partenariat pédagogique.~~

(pas de partenariat)

- ~~Immersion linguistique~~.

(pas en immersion)

Ces 3 critères ne comptent pas pour La Colombe.

7 critères (suite).

- Ordre de préférence de l'école secondaire
  (x 1,5 x 1,4 x 1,3 etc.)
- La Colombe est une des cinq écoles plus proches du réseau officiel subventionné. (par rapport au domicile de l'E ou d'un des parents)
  (x 2 x 1,81 x 1,61 etc.)
- L'école secondaire est une des cinq écoles plus proches du même réseau. (par rapport au domicile de l'E ou d'un des parents)
  (x 1,98 x 1,79 x 1,59 etc.)
- Ecole secondaire < 4 km de La Colombe.
- → votre enfant comptabilisera ….. « points »
  (indice composite)

Indice composite

http://www.inscription.cfwb.be

Fédération Wallonie-Bruxelles
ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE SCIENTIFIQUE | Décret Inscription
Rechercher dans le site
Accueil
Le décret
En pratique
Les outils
Lexique
Contact
COEFFICIENT 1 : LA PRÉFÉRENCE
Préférence | 1ère | 2ème | 3ème | 4ème | 5ème | 6ème à 10ème
Coefficient | 1,5 | 1,4 | 1,3 | 1,2 | 1,1 | 1
Actualités :
Cartographie des établissements scolaires

VISUALISER L'ORDRE DE PROXIMITÉ D'UNE IMPLANTATION FONDAMENTALE
1. Rechercher et sélectionner l'implantation fondamentale de l'enfant
2. Préciser votre adresse et la date d'inscription de l'enfant
Etablissement
colombe de la paix
Code Postal
1040
Commune/Localité
etterbeek
Province
Bruxelles-capitale
Réseau
Officiel Subventionné
Rechercher
1 Résultat(s)
Etablissement | Adresse | Commune | Code Postal | Province | Réseau
198 318 | Ecole communale Colombe de la Paix | Rue général tombeur 78 | Etterbeek | 1040 | Bruxelles-capitale | Officiel Subventionné
Avertissement : L'outil proposé n'a qu'une valeur informative. Seul le positionnement du domicile lors de la demande d'inscription déterminera le calcul des distances en vue d'établir l'indice composite.

Mon adresse:
avenue Jules Malou 58, Etterbeek
Date d'inscription:
Rechercher
Implantation fondamentale de l'enfant: Ecole communale Colombe de la Paix - Rue Général Tombeur 78, 1040 ETTERBEEK
Légende
N° d'ordre | Etablissement | Adresse | Distance | N° Fase Ets | N° Fase Impl
1 | Ecole communale fondamentale Claire Joie | Rue Beckers 129 , 1040 ETTERBEEK | 0.329 km | 199 | 319
2 | Complexe scolaire La Farandole & Les Marronniers | Chaussée Saint-Pierre 193 , 1040 ETTERBEEK | 0.660 km | 197 | 316
3 | Ecole communale Colombe de la Paix | Rue Général Tombeur 78 , 1040 ETTERBEEK | 0.842 km | 198 | 318

Si besoin, nous pouvons vous aider.

Ecole complète.

Un logiciel détermine un ordre de classement.

- 80 % sont inscrits dans l'école.
  - → inscription confirmée par l'école
- Volet confidentiel envoyé à la CIRI.
  - → parents informés par l'école secondaire.
  - CIRI propose une école aux parents entre le 16 et le 30 avril.. **Vous devez réagir dans les 10 jours.**

Rôle de la CIRI *.

Attribuer une place aux Es « en trop »,
en tenant compte de la liste des autres écoles choisies par les parents (maximum 10).

**Commission Inter-Réseaux des Inscriptions*

Conseils.

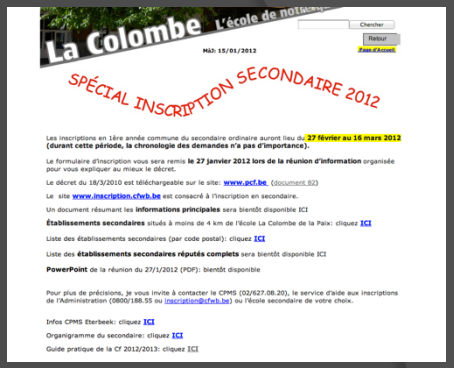
La Colombe L'école de notre...

Màj: 15/01/2012

SPÉCIAL INSCRIPTION SECONDAIRE 2012

Les inscriptions en 1ère année commune du secondaire ordinaire auront lieu du **27 février au 16 mars 2012 (durant cette période, la chronologie des demandes n'a pas d'importance).**

Le formulaire d'inscription vous sera remis **le 27 janvier 2012 lors de la réunion d'information** organisée pour vous expliquer au mieux le décret.

Le décret du 18/3/2010 est téléchargeable sur le site: **www.pcf.be** (document 82)

Le site **www.inscription.cfwb.be** est consacré à l'inscription en secondaire.

Un document résumant les **informations principales** sera bientôt disponible ICI

Établissements secondaires situés à moins de 4 km de l'école La Colombe de la Paix: cliquez **ICI**

Liste des établissements secondaires (par code postal): cliquez **ICI**

Liste des **établissements secondaires réputés complets** sera bientôt disponible ICI

PowerPoint de la réunion du 27/1/2012 (PDF): bientôt disponible

Pour plus de précisions, je vous invite à contacter le CPMS (02/627.08.20), le service d'aide aux inscriptions de l'Administration (0800/188.55 ou inscription@cfwb.be) ou l'école secondaire de votre choix.

Infos CPMS Etterbeek: cliquez **ICI**

Organigramme du secondaire: cliquez **ICI**

Guide pratique de la CF 2012/2013: cliquez ICI

- Site de l'école.
- Choisir plusieurs écoles secondaires.
- CPMS
- S'inscrire à son école de 1er choix.
- S'inscrire entre le 10/3 et le 28/3/2014.
  (entre ces dates, pas d'ordre chronologique)
- S'informer pour la 1ère différenciée
  et portes ouvertes en secondaire « 1ère commune »

Le Site de l'école:

http://www.lacolombedelapaix.be

Mode d'emploi.

http://www.lacolombedelapaix.be

Une photo de votre enfant ne vous convient pas ? Contactez-nous.

Dernières nouvelles: cliquez **ICI**

° **Repas chauds janv/févr** remis le 20/12 : formulaire pour les maternelles primaires

° Liste des excursions jusque avril 2012

° Le professeur d'éducation physique, Mr Bou, accompagnant des enfants d'une autre école en classe de neige, les élèves n'auront **ni gymnastique ni piscine jusqu'au 26/01**.

° **Vendredi 27 janvier à 17h30**: réunion d'information pour l'inscription en secondaire.

° La réunion des parents initialement prévue la semaine du 16 janvier est reportée au 16 ou 17 février (primaires).

° Préavis de grève déposé pour **le 30/1: pas de repas chaud**. Plus de précisions bientôt.

Nouveautés

° iCOL ... (prononcez « aïe colle ») pour entrer dans la nouvelle décennie. **VIDEO**
° Après Twitter, nous voici sur facebook.
° Scannez le code QR ci-contre avec votre smartphone et enregistrez automatiquement nos coordonnées dans vos contacts.

Dernières photos

Les nouvelles photos disponibles sur notre page **Facebook.**
(Accessibles aux parents: devenez « notre ami » !)

Organisation des classes et liste de matériel à acheter

° **VadeMecum nouveaux élèves:**
Mat Gérard - Mat Tombeur - Preschool English(v2012)

° Quelle surveillante matin/midi/soir ?

° Qui surveille les récréations en primaire ?

° **Activités parascolaires:**
Mat G Mat T Primaire DAS (févr-mai)

Nouvelle possibilité de s'inscrire pour les activités du DAS : avis remis le 19/1.

INSCRIPTIONS 2012/2013

Les inscriptions débuteront fin mars. Envoyez-nous un courriel avec vos coordonnées et la date de naissance de l'enfant. Nous vous recontacterons.

VCard

De nombreux avis sont distribués aux enfants.
Ils sont sont affichés dans la valve et disponibles sur le Site ici.
Pensez à vérifier la farde d'avis chaque jour.

La Colombe sur Twitter !

Photos du personnel
Webothèque
Vidéothèque 2009/2010
Photothèque 2010/2011
Photothèque 2008/2009 (2)
Dîner chaud
Objectifs de l'ens. fondamental
Association des Parents
PROFS

HORAIRE DES CLASSES.

Mat : 8h30-12h; 13h25-15h30
(arrivée tolérée jusque 8h45)

Prim: 8h25-12h05; 13h25-15h30

Etterbeek

JANVIER 2012

- REPAS CHAUDS 16/01-10/02 (PRIM)
- REPAS CHAUDS 16/01-10/02 (MAT)
- Avis de l'année
- Photos du personnel
- Nos vidéos
- CEB
- Inscription secondaire 2012
- Organisation des classes
- Congés scolaires (-> 2013).
- Dates piscine P1P2
- Dates piscine P3P4P5P6
- Abonnement STIB (obligatoire en primaire)

http://www.lacolombedelapaix.be

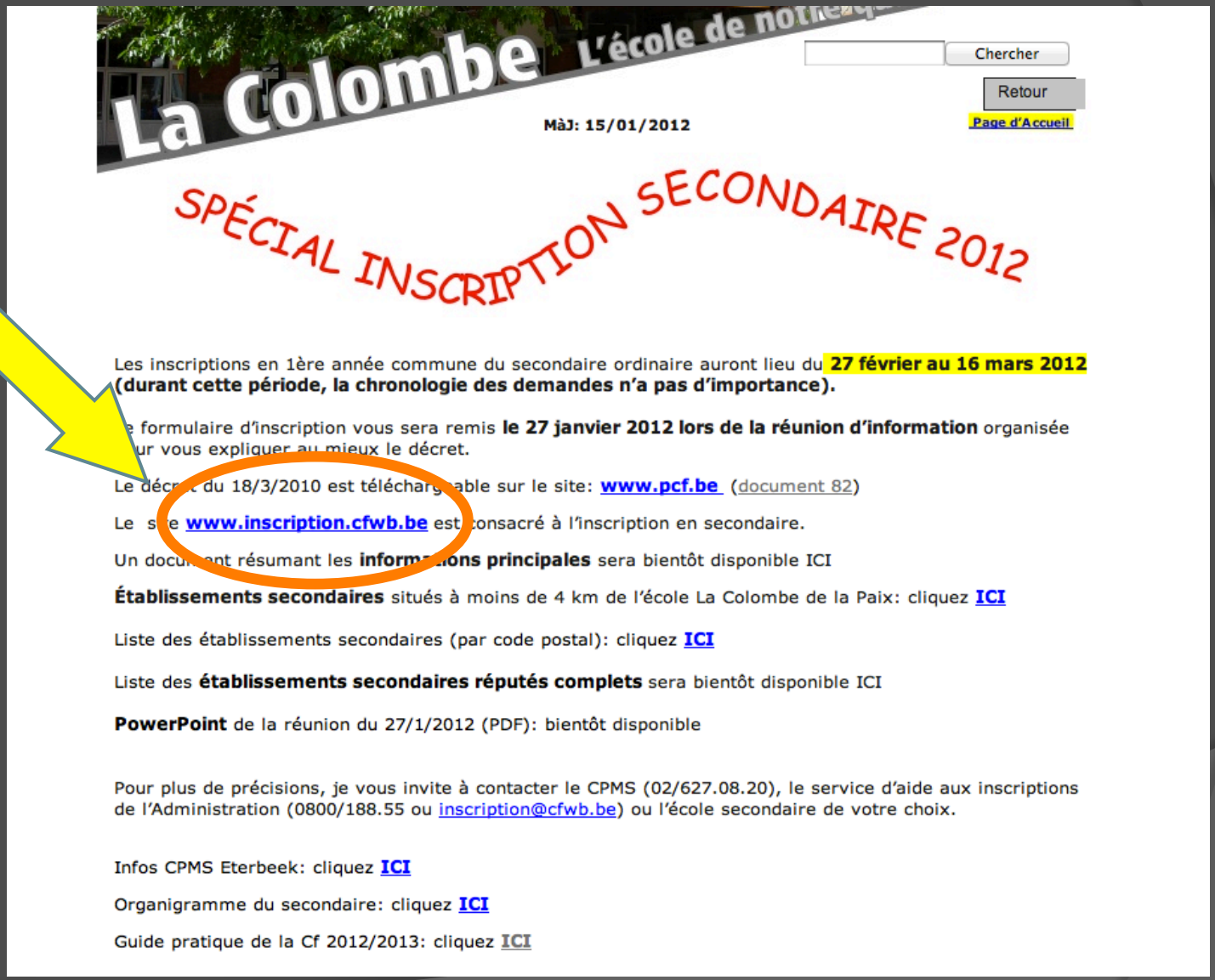
La Colombe
Chercher
Retour
Page d'Accueil
MàJ: 15/01/2012
SPÉCIAL INSCRIPTION SECONDAIRE 2012
Les inscriptions en 1ère année commune du secondaire ordinaire auront lieu du 27 février au 16 mars 2012 (durant cette période, la chronologie des demandes n'a pas d'importance).
formulaire d'inscription vous sera remis le 27 janvier 2012 lors de la réunion d'information organisée
ur vous expliquer au mieux le décret.
Le décret du 18/3/2010 est téléchargeable sur le site: www.pcf.be (document 82)
Le site www.inscription.cfwb.be est consacré à l'inscription en secondaire.
Un document résumant les informations principales sera bientôt disponible ICI
Établissements secondaires situés à moins de 4 km de l'école La Colombe de la Paix: cliquez ICI
Liste des établissements secondaires (par code postal): cliquez ICI
Liste des établissements secondaires réputés complets sera bientôt disponible ICI
PowerPoint de la réunion du 27/1/2012 (PDF): bientôt disponible
Pour plus de précisions, je vous invite à contacter le CPMS (02/627.08.20), le service d'aide aux inscriptions de l'Administration (0800/188.55 ou inscription@cfwb.be) ou l'école secondaire de votre choix.
Infos CPMS Eterbeek: cliquez ICI
Organigramme du secondaire: cliquez ICI
Guide pratique de la Cf 2012/2013: cliquez ICI

http://www.inscription.cfwb.be

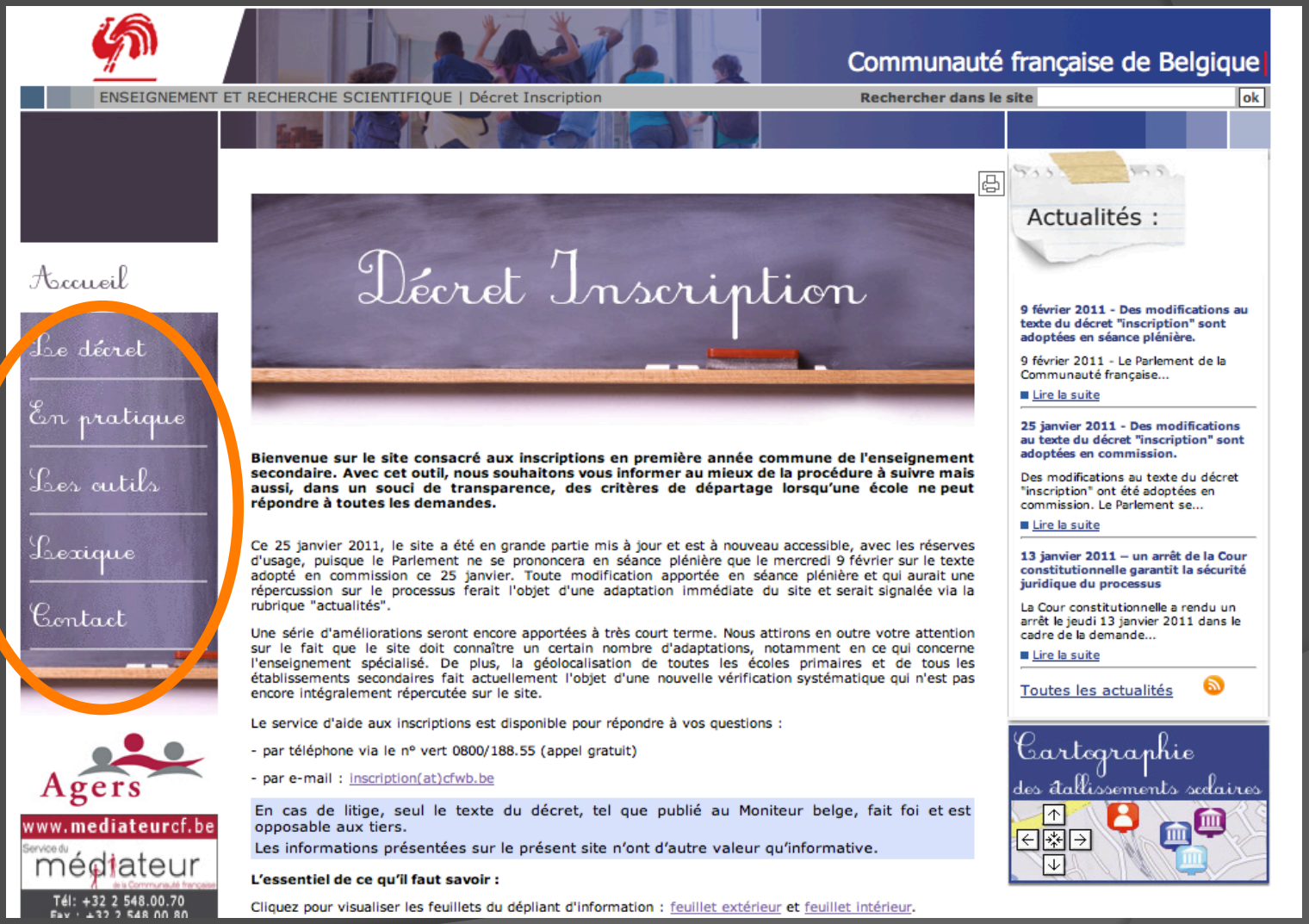
Communauté française de Belgique
ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE SCIENTIFIQUE | Décret Inscription
Rechercher dans le site
ok
Accueil
Le décret
En pratique
Les outils
Lexique
Contact
Décret Inscription
Actualités :
9 février 2011 - Des modifications au texte du décret "inscription" sont adoptées en séance plénière.
9 février 2011 - Le Parlement de la Communauté française...
Lire la suite
25 janvier 2011 - Des modifications au texte du décret "inscription" sont adoptées en commission.
Des modifications au texte du décret "inscription" ont été adoptées en commission. Le Parlement se...
Lire la suite
13 janvier 2011 – un arrêt de la Cour constitutionnelle garantit la sécurité juridique du processus
La Cour constitutionnelle a rendu un arrêt le jeudi 13 janvier 2011 dans le cadre de la demande...
Lire la suite
Toutes les actualités
Bienvenue sur le site consacré aux inscriptions en première année commune de l'enseignement secondaire. Avec cet outil, nous souhaitons vous informer au mieux de la procédure à suivre mais aussi, dans un souci de transparence, des critères de départage lorsqu'une école ne peut répondre à toutes les demandes.
Ce 25 janvier 2011, le site a été en grande partie mis à jour et est à nouveau accessible, avec les réserves d'usage, puisque le Parlement ne se prononcera en séance plénière que le mercredi 9 février sur le texte adopté en commission ce 25 janvier. Toute modification apportée en séance plénière et qui aurait une répercussion sur le processus ferait l'objet d'une adaptation immédiate du site et serait signalée via la rubrique "actualités".
Une série d'améliorations seront encore apportées à très court terme. Nous attirons en outre votre attention sur le fait que le site doit connaître un certain nombre d'adaptations, notamment en ce qui concerne l'enseignement spécialisé. De plus, la géolocalisation de toutes les écoles primaires et de tous les établissements secondaires fait actuellement l'objet d'une nouvelle vérification systématique qui n'est pas encore intégralement répercutée sur le site.
Le service d'aide aux inscriptions est disponible pour répondre à vos questions :
- par téléphone via le n° vert 0800/188.55 (appel gratuit)
- par e-mail : inscription(at)cfwb.be
En cas de litige, seul le texte du décret, tel que publié au Moniteur belge, fait foi et est opposable aux tiers.
Les informations présentées sur le présent site n'ont d'autre valeur qu'informative.
L'essentiel de ce qu'il faut savoir :
Cliquez pour visualiser les feuillets du dépliant d'information : feuillet extérieur et feuillet intérieur.
Agers
www.mediateurcf.be
Service du médiateur
Tél: +32 2 548.00.70
Cartographie des établissements scolaires

http://www.lacolombedelapaix.be

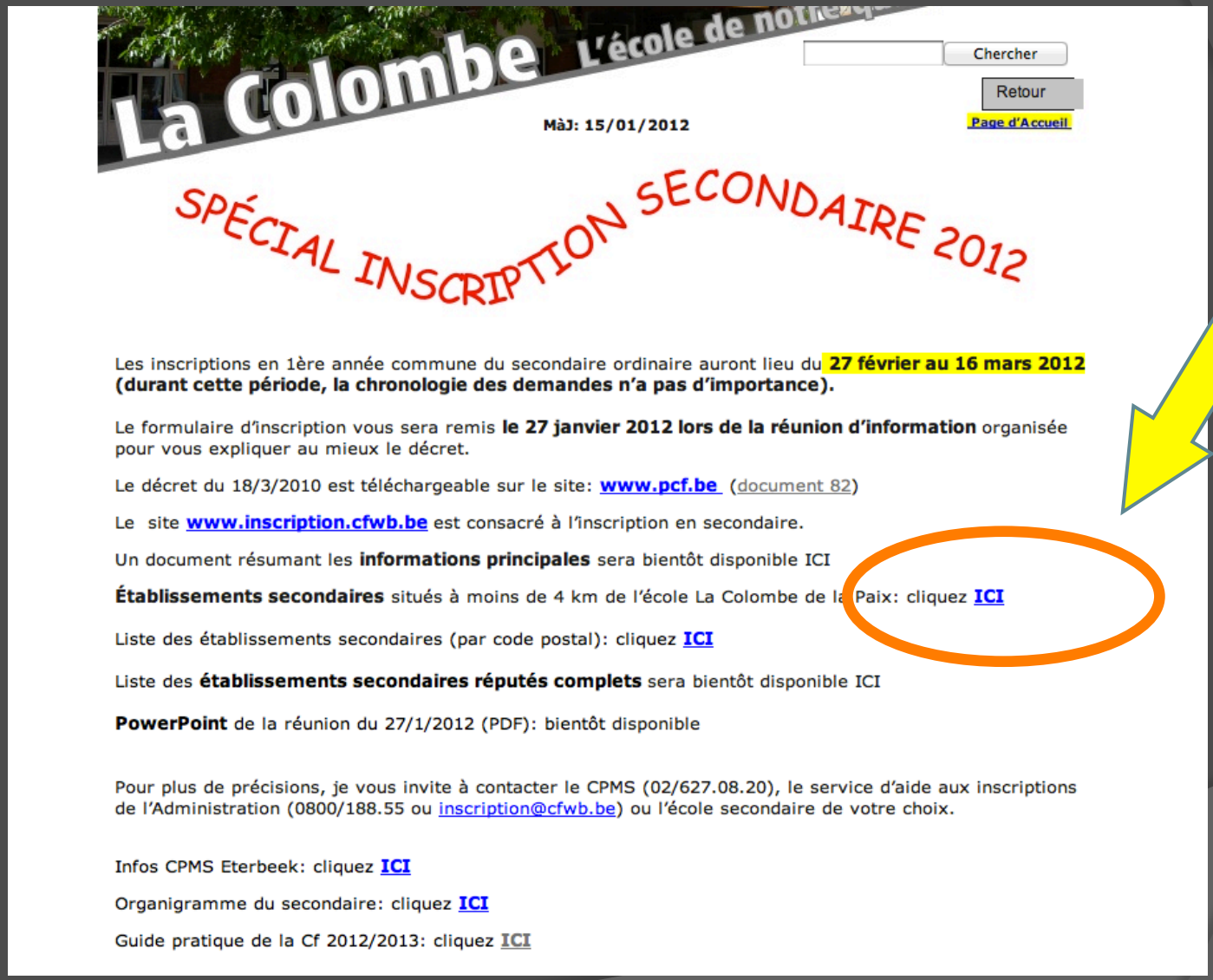
La Colombe
L'école de notre
Chercher
Retour
Page d'Accueil
MàJ: 15/01/2012
SPÉCIAL INSCRIPTION SECONDAIRE 2012
Les inscriptions en 1ère année commune du secondaire ordinaire auront lieu du 27 février au 16 mars 2012 (durant cette période, la chronologie des demandes n'a pas d'importance).
Le formulaire d'inscription vous sera remis le 27 janvier 2012 lors de la réunion d'information organisée pour vous expliquer au mieux le décret.
Le décret du 18/3/2010 est téléchargeable sur le site: www.pcf.be (document 82)
Le site www.inscription.cfwb.be est consacré à l'inscription en secondaire.
Un document résumant les informations principales sera bientôt disponible ICI
Établissements secondaires situés à moins de 4 km de l'école La Colombe de la Paix: cliquez ICI
Liste des établissements secondaires (par code postal): cliquez ICI
Liste des établissements secondaires réputés complets sera bientôt disponible ICI
PowerPoint de la réunion du 27/1/2012 (PDF): bientôt disponible
Pour plus de précisions, je vous invite à contacter le CPMS (02/627.08.20), le service d'aide aux inscriptions de l'Administration (0800/188.55 ou inscription@cfwb.be) ou l'école secondaire de votre choix.
Infos CPMS Eterbeek: cliquez ICI
Organigramme du secondaire: cliquez ICI
Guide pratique de la Cf 2012/2013: cliquez ICI

http://www.inscription.cfwb.be

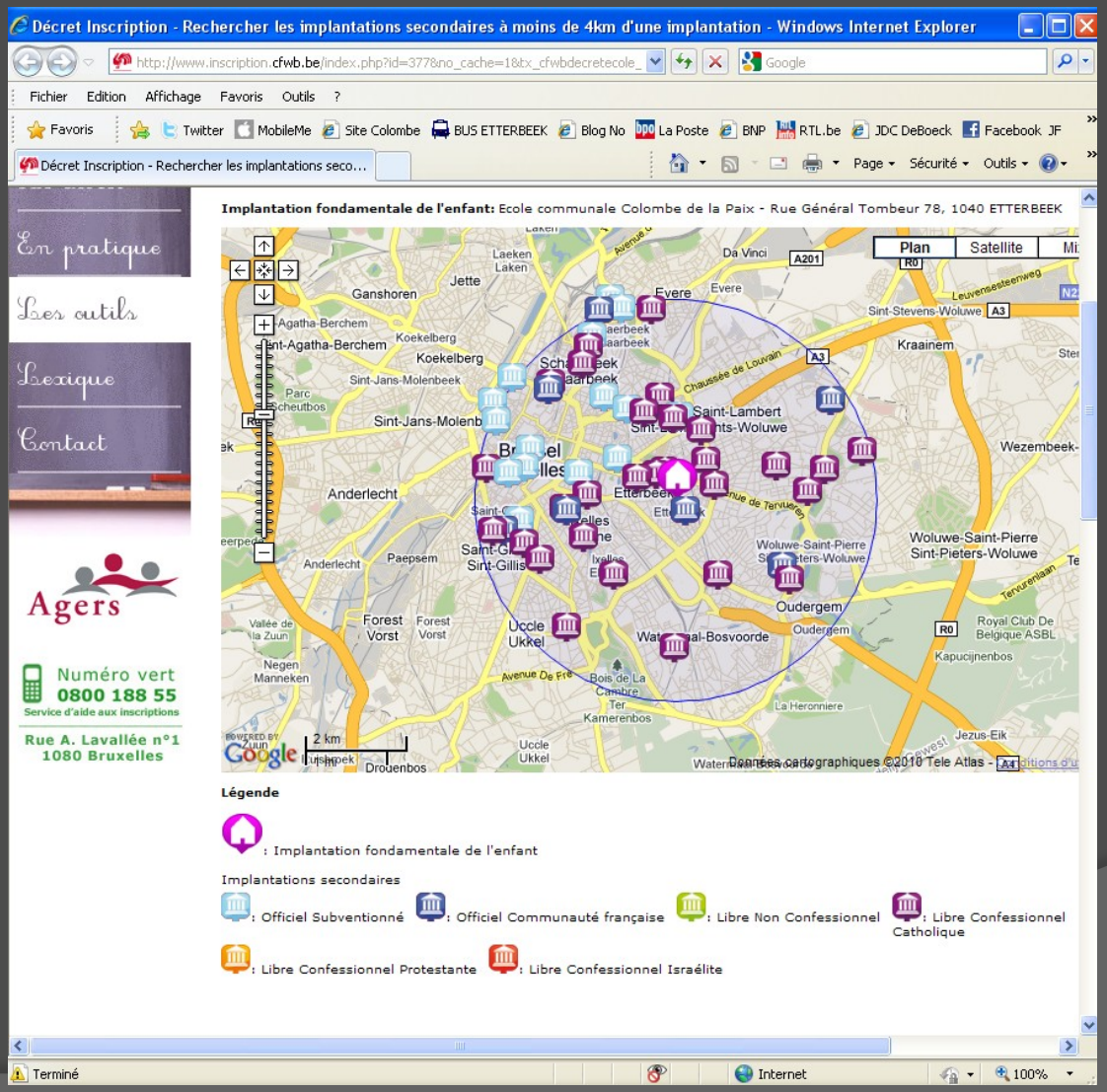
Décret Inscription - Rechercher les implantations secondaires à moins de 4km d'une implantation - Windows Internet Explorer
http://www.inscription.cfwb.be/index.php?id=377&no_cache=1&tx_cfwbdecretecole_
Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?
Favoris Twitter MobileMe Site Colombe BUS ETTERBEEK Blog No La Poste BNP RTL.be JDC DeBoeck Facebook JF
Décret Inscription - Rechercher les implantations seco...
Page Sécurité Outils
En pratique
Les outils
Lexique
Contact
Agers
Numéro vert
0800 188 55
Service d'aide aux inscriptions
Rue A. Lavallée n°1
1080 Bruxelles
Implantation fondamentale de l'enfant: Ecole communale Colombe de la Paix - Rue Général Tombeur 78, 1040 ETTERBEEK
Plan Satellite
Légende
: Implantation fondamentale de l'enfant
Implantations secondaires
: Officiel Subventionné
: Officiel Communauté française
: Libre Non Confessionnel
: Libre Confessionnel Catholique
: Libre Confessionnel Protestante
: Libre Confessionnel Israélite
Terminé
Internet
100%

Ne quittez pas
sans m'avoir remis
l'accusé de réception signé
(annexe A).

N'hésitez pas à venir au bureau si besoin.

Merci pour votre attention.

Avez-vous des questions?

A suivre: le secondaire, mode d'emploi.

DU PRIMAIRE AU SECONDAIRE

Le premier degré (c'est-à-dire les 1re et 2e années) de l'enseignement secondaire vient d'être réorganisé.

Au premier degré, l'élève poursuit la construction des savoirs et des compétences entamée à l'école maternelle et primaire.

En juin, l'élève présente un examen pour obtenir le Certificat d'Etudes de Base (CEB).

Si l'élève obtient le C.E.B., il entre en 1re année commune[1]

Si l'élève n'obtient pas le C.E.B., il entre en 1re année différenciée.

[1] Un élève qui n'a pas obtenu le C.E.B. mais qui a 12 ans le 31 décembre et qui a fréquenté une 6e année primaire, moyennant l'accord des parents et celui du Conseil d'admission peut également être inscrit en 1re année commune.

PARCOURS POSSIBLES DE L'ÉLÈVE [2]

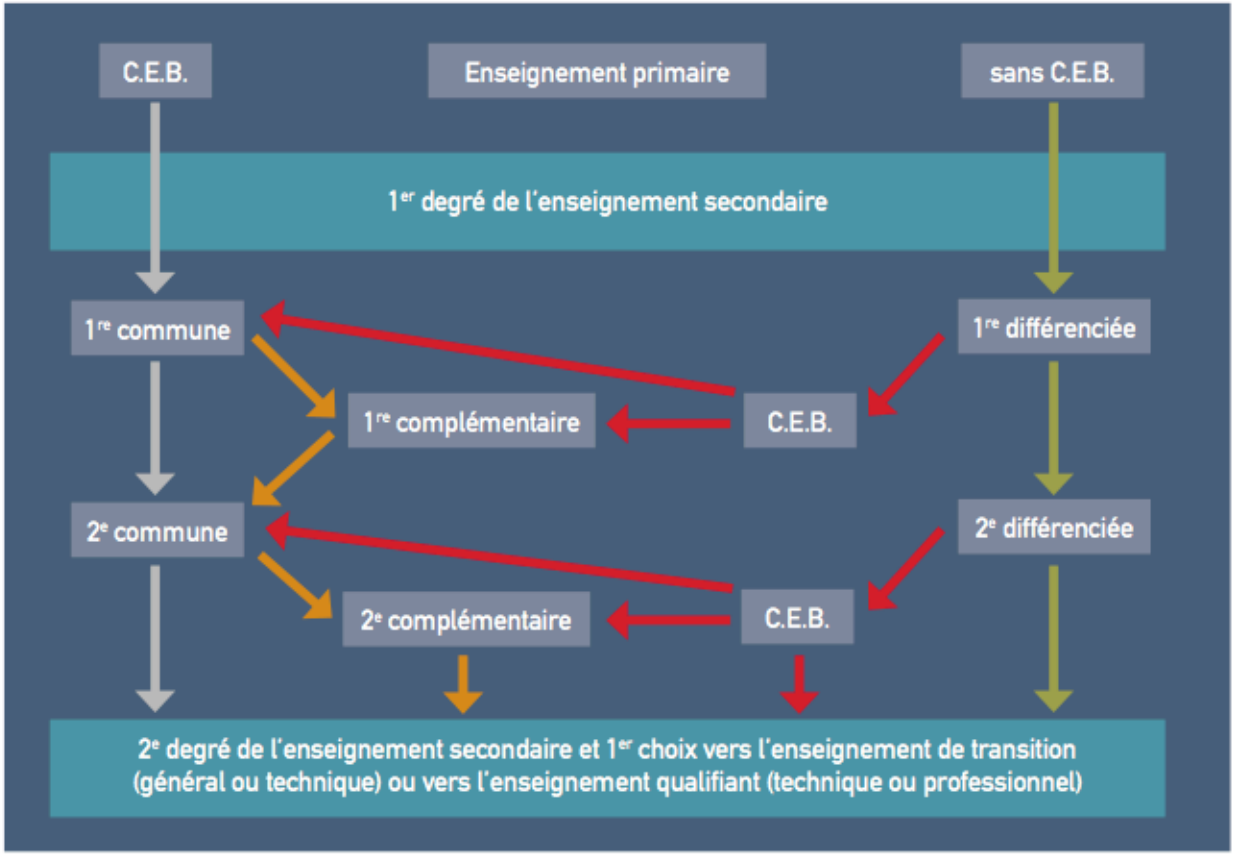

Au terme de la 1re année commune, l'élève passe en 2e année commune. Toutefois, s'il éprouve des difficultés, il peut être orienté vers une année complémentaire. Par la prise en compte de ses besoins spécifiques, cette année complémentaire doit aider l'élève à combler ses lacunes.
Au terme de la 2e année commune, l'élève passe au 2e degré. Toutefois, s'il éprouve des difficultés, il peut être aussi orienté vers une année complémentaire.

Au terme de la 1re année différenciée, l'élève présente un examen pour obtenir le C.E.B.
S'il obtient le C.E.B., l'élève intègre le parcours commun.
S'il n'obtient pas le C.E.B., l'élève passe en 2e année différenciée.
Au terme de la 2e année différenciée, l'élève représente l'examen pour obtenir le C.E.B.
S'il obtient le CEB, l'élève intègre le parcours commun.

[2] Il existe d'autres parcours possibles déterminés en fonction des besoins spécifiques des élèves.

Agers

GRILLE-HORAIRE EN 1RE ET 2E ANNÉES COMMUNES

	1re année	2e année
Religion ou morale	2 périodes	
Français	6 périodes	5 périodes
Formation mathématique	4 périodes	5 périodes
Formation historique et géographique	4 périodes	
Langue moderne 1	4 périodes	
Initiation scientifique	3 périodes	
Education physique	3 périodes	
Education par la technologie	1 période	
Education artistique	1 période	
Activités complémentaires	4 périodes	
TOTAL	32 périodes	

Durant les 1re et 2e années communes, l'horaire se compose de la formation commune qui porte sur 9 disciplines (28 périodes par semaine) et d'activités complémentaires (4 périodes par semaine).

Les activités complémentaires apportent un soutien aux compétences de la formation commune et se décomposent en 4 domaines :

- français ;
- langue moderne ;
- sciences, mathématiques, formation à la vie sociale et économique, éducation par la technologie ;
- activités sportives ou artistiques.

L'élève suivra des activités complémentaires de maximum 3 des 4 domaines précités en choisissant une des grilles proposées par son école.

GRILLE-HORAIRE AU 1ER DEGRÉ DIFFÉRENCIÉ

	1re et 2e année
Religion ou morale	2 périodes
Français	8 à 14 périodes
> Français	6 à 12 périodes
> formation historique et géographique	2 périodes
Formation mathématique	6 à 11 périodes
> mathématique	4 à 9 périodes
> initiation scientifique	2 périodes
Langue moderne I	2 à 4 périodes
Education physique	3 à 5 périodes
Education artistique	1 à 5 périodes
Education par la technologie	2 à 9 périodes
TOTAL	32 périodes

La grille-horaire des 1re et 2e années différenciées compte 32 périodes par semaine de formation commune.

Cette grille tient compte de la nécessité, pour l'élève, d'obtenir le C.E.B. Elle insiste donc sur l'acquisition des compétences en français et mathématiques. Néanmoins, elle permet une souplesse suffisante pour que les écoles l'adaptent aux besoins des élèves.

GRILLE-HORAIRE DE L'ANNÉE COMPLÉMENTAIRE ORGANISÉE À L'ISSUE DE LA 1RE OU DE LA 2E ANNÉE COMMUNE

	1re année	2e année
Religion ou morale	2 périodes	
Education physique	3 périodes	
Activités spécifiques	27 périodes	
TOTAL	32 périodes	

La grille-horaire des 1re et 2e années complémentaires prévoit 5 périodes obligatoires de formation commune et 27 périodes d'activités spécifiques. Ces dernières sont déterminées en fonction des besoins de l'élève.

Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique (AGERS)

Editeur responsable : Jean-Pierre HUBIN, Administrateur général
City Center 1 – Boulevard du Jardin Botanique, 20-22, 1000 Bruxelles

Communication : Edwine BODART – edwine.bodart@cfwb.be
Service du médiateur de la CF : Rue des Poissonniers, 11-13/bte7 - 1000 Bruxelles
Tél : +32 (0)2 548 00 70 - Fax : +32 (0)2 548 00 80 - courrier@mediateurcf.be

Téléphone vert : 0800 20 000

Brochure consultable et téléchargeable sur www.enseignement.be

Agers

CEB 2014

Lu 16 juin, Ma 17 juin, Je 19 juin, Ve 20 juin

Anciens CEB en ligne

Livres en vente si vous le souhaitez

Horaire spécial à partir de mai

Rassurer, matière vue, dictionnaire, matériel

CONSIGNES, SOIN, PRECISION, SERIEUX

25 juin 2014 ?

CEB OBTENU

→ 1ère commune en secondaire

CEB PAS OBTENU

→ 1ère différenciée

(liste des écoles → vite s'inscrire ! s'informer avant)

Fin